

Référence du chapitre

Cécile Van de Velde, « **Intergénérationnel : un état des lieux et des liens** », in Tavoillot Pierre-Henri (dir.), *Métarevue sur le lien intergénérationnel. Un état des savoirs et des débats*, Paris, CampusLab, Observatoire de l'Intergénérationnel, décembre 2011, p. 50-56.



IV- Intergénérationnel : un état des lieux et des liens

Cécile Van de Velde, sociologue, Maître de conférence à l'EHESS. Professeur invitée à l'Université de Montréal

Du point de vue d'une sociologue comparatiste de la jeunesse, la question du « lien intergénérationnel » frappe d'emblée par son enjeu, tant social que scientifique.

D'une part, la « crise » annonce la montée en puissance de la question sociale de l'intergénérationnel au sein des sociétés européennes, tant elle radicalise le double défi de la précarité juvénile et du vieillissement. La réduction attendue des dépenses d'Etat et la fragilisation des perspectives d'emploi mettent à l'épreuve les équilibres déjà précaires entre les différents ressorts de protections -étatiques, familiaux, locaux- au sein de chacun des modèles sociaux européens. La dégradation des perspectives économiques réactive ainsi la question de la place des solidarités dans nos sociétés, mais aussi celle de leur prix, de leurs interrelations et de leurs failles potentielles. Où sont les « réservoirs » de solidarités et de protection en France et en Europe ? Le lien intergénérationnel peut-il constituer un palliatif face à la crise, et jusqu'où ?

D'autre part, la question du lien entre les générations est lourde d'enjeux scientifiques, car elle s'inscrit dans un débat social, souvent idéologique, qui se polarise actuellement entre un « prisme du conflit » insistant sur l'accroissement des « inégalités » intergénérationnelles, et un « prisme des solidarités » insistant sur les flux d'entraide, financiers, affectifs et matériels entre les générations familiales. Poser la question sociologique du « lien » entre les générations invite à saisir non seulement ce qui le forge, mais aussi ce qui les freine ou le met en cause : cette approche permet ainsi d'articuler les questions des inégalités sociales et des solidarités familiales et locales entre les générations. On peut lui donner de multiples définitions : le « lien entre les générations » sera ici approché par les différentes sphères au sein desquelles il se déploie -liens sociaux, familiaux, de travail ou de proximité-, souvent pensées séparément.

La présente note propose donc un essai de cartographie sociologique des liens entre générations en France et en Europe occidentale, en soulignant leurs potentiels, leurs conditions et leurs limites.

I. Les liens entre les générations en temps de crise : leçons européennes

Amorçons notre réflexion par une courte esquisse des formes et des modalités du lien intergénérationnel en Europe occidentale et du maillage social dans lesquels elles s'inscrivent. Penser l'Europe des protections intergénérationnelles -et ses modalités d'évolution face à la crise- nécessite de se pencher sur l'articulation des protections individuelles, familiales et sociales d'une société à l'autre.

1. Sociétés méditerranéennes : les générations familiales fragilisées face à la crise

En poussant les solidarités familiales intergénérationnelles jusqu'à leurs limites, les sociétés méditerranéennes nous montrent les risques potentiels d'une valorisation des liens familiaux comme seule valeur refuge, censée pouvoir compenser la dégradation des perspectives d'emploi et des marges de manœuvre de l'Etat. Au delà de leurs différences, les sociétés du sud de l'Europe ont ceci de commun de s'être appuyées, au cours des dernières décennies, sur le ressort quasi-exclusif des solidarités familiales entre les générations pour réguler des dépendances sociales croissantes tout au long des parcours de vie, que ce soit celles liées à un vieillissement accéléré, ou celles liées à l'allongement des études et à l'accroissement du chômage et de la précarité chez les jeunes. Jusqu'ici, ces solidarités familiales, culturellement légitimées, ont servi de régulation sociale effective, notamment pour sécuriser les parcours de jeunesse et de vieillesse : l'âge au départ de chez les parents n'a cessé de reculer depuis les années 70, jusqu'à atteindre aujourd'hui plus de 28 ans ; à l'autre échelle des âges, le maintien des personnes âgées à domicile reste un pilier central de régulation de la dépendance des personnes âgées. Comparativement aux autres sociétés européennes, ces solidarités sont envisagées dans une logique d'assurance tout au long de la vie, et de réciprocité directe de long terme¹ : « mes parents m'aident mais je les aiderai en retour ». Toutefois, elles se voient aujourd'hui atteindre leurs limites, et ne peuvent plus constituer un « réservoir » croissant et extensible de protection face à la crise. Ce mouvement est perceptible depuis plusieurs années déjà : les voilà mises à l'épreuve par une norme croissante d'autonomie, particulièrement prégnante au sein des jeunes générations mobiles et européanisées, pour qui le report de l'installation familiale est de plus en plus vécu comme un compromis individuel, une contrainte économique, voire une injustice sociale². La dégradation des perspectives économiques est venue radicaliser cette tension, en assombrissant les perspectives de jeunes générations, tout en fragilisant la capacité des aînés à subvenir aux besoins familiaux. La solidarité familiale entre générations suppose une forme de « capabilité » des individus, remise en cause par la crise. C'est en ce sens qu'il faut lire le mouvement multigénérationnel des « Indignés » espagnols, non pas comme une fracture générationnelle, mais plutôt comme une demande de « reprise en main » des vies face à un destin qui leur échappe doublement, au niveau individuel -le taux de chômage des 16-24 ans s'élève à 46% en 2011-, et au niveau collectif, face à l'« épuisement » des solidarités générationnelles et à l'affaiblissement supposé du pouvoir politique dans un contexte de crise.

2. Intergénérationnel : une réticence libérale

Des solidarités intergénérationnelles minimales et coupables : le cas du Royaume-Uni offre une configuration sociale au sein de laquelle le développement de

¹ Cécile Van de Velde, *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, 2008.

² C'était déjà le sens du mouvement -méditerranéen également- des « mille-euroistes », porté il y a quelques années par de jeunes trentenaires diplômés qui manifestaient leur dépit face à la faiblesse prolongée des salaires et au surendettement de long terme. Van de Velde C., « Indignés : les raisons de la colère », *Cités*, Paris, PUF, n.47-48, octobre 2011, p. 293-297

l'entraide intergénérationnelle est freinée par une puissance norme d'indépendance individuelle. Dans un mode de régulation d'obédience libérale, les vies sont rendues plus sensibles au marché : les protections d'Etat sont universelles, uniformisées selon l'âge, mais relativement faibles quant aux montants octroyés ; les individus sont censés se protéger eux-mêmes, que ce soit par l'emploi, le crédit ou l'assurance individuelle. Au Royaume-Uni, cette confiance relative au marché –marché du travail et marché bancaire- pour réguler les vulnérabilités au fil de l'âge se conjugue avec une dévalorisation, institutionnelle et normative, des solidarités familiales. Cette délégitimation est notamment perceptible au niveau des jeunes générations, invitées à s'autofinancer de façon précoce : l'âge médian au départ de chez les parents est actuellement de 21 ans et les flux financiers descendant les générations sont les plus faibles d'Europe. Les trajectoires socio-professionnelles sont très réactives face aux aléas actuels des marchés : dans un contexte d'accroissement accéléré du prix du logement, la crise accentue la pression financière sur les parcours, notamment pour les générations les plus jeunes qui ont massivement recours à l'emprunt pour financer les études, et qui ne peuvent rembourser leurs dettes par l'emploi escompté³. Elle se radicalise également pour certains pans des générations retraitées qui ont massivement épargné pour préparer leur sortie de l'emploi. Face à ces difficultés, les solidarités familiales augmentent, mais de façon limitée et inégale. La sollicitation de l'entraide familiale entre les générations est souvent considérée comme « coupable », voire impossible, ce qui induit dans certains cas des trajectoires d'entrée dans la grande pauvreté, dès 16 ou 18 ans : la jeunesse sans-abri est érigée en problème social au Royaume-Uni. Il est cependant possible que cette contrainte normative se desserre : on observe actuellement, parmi les sociologues britanniques, un mouvement de pensée qui remet en cause cette « idéologie de l'indépendance » freinant le potentiel de solidarités intergénérationnelles face aux difficultés économiques. Si les solidarités familiales sont plutôt faibles au Royaume-Uni, notons-y cependant l'existence d'une relative mixité intergénérationnelle au sein des études, du fait d'une formation continue aménagée au sein des universités, tout comme un important panel d'âges au sein de la sphère de travail.

3. En sociale-démocratie, des liens régulés par l'Etat

Dans les sociétés du nord de l'Europe, les liens entre générations apparaissent fortement médiatisés par l'Etat, qui déploie des droits sociaux élevés sur l'ensemble des âges de la vie. Comme le montre André Masson⁴, les philosophies « sociales-démocrates » tendent à se caractériser par une méfiance envers les solidarités familiales -en particulier celles qui descendent les générations- considérées comme « inégales et arbitraires », et à privilégier une relative uniformisation de la protection sociale tout au long des parcours de vie. L'âge n'est de ce fait pas en soi un outil de politique sociale⁵ : les aides étudiantes sont par exemple offertes à tous dès la

³ Aurélien Casta, « La nouvelle condition des étudiants anglais : entre emploi et endettement », *Formation Emploi*, n.110, v.2, 2010.

⁴ Masson A., *Des liens et des transferts entre générations*, Paris, Editions de l'EHESS, 2009.

⁵ On peut repérer cependant, comme le suggère André Masson, une relative asymétrie dans les modes d'intervention entre les âges : sous la forme privilégiée de services à la personne pour les aînés, et d'aides directes dans l'éducation ou le financement des études pour les plus jeunes.

majorité et sans limite d'âge, tout comme le revenu minimum. Couplées avec l'emploi précoce, ces politiques publiques induisent une relative indépendance entre générations. Pour exemple, l'âge médian au départ de chez les parents dans les sociétés nordiques, de 20 ans, est le plus précoce d'Europe ; à l'autre échelle des âges, la dépendance de fin de vie est fortement institutionnalisée. Ces politiques réduisent les inégalités sociales entre générations et structurent une forte solidarité sociale entre les âges. Même si ces pays font face à un accroissement de leur chômage juvénile, surtout en Suède, le débat sur la « génération sacrifiée » n'y existe pas, et les enquêtes montrent que l'optimisme reste de mise⁶. Notons que dans les faits, les solidarités familiales ne sont pas pour autant inexistantes⁷. Comparativement aux sociétés méditerranéennes, elles ne s'inscrivent pas dans une logique d'interdépendance et d'assurance de long terme, mais relèvent plutôt d'une logique de réciprocité directe et de court terme, dans une double norme d'égalité et d'autonomie⁸.

4. Une polarisation des générations ? La société française et ses âges fragiles

De façon plus accentuée encore que ses voisins continentaux, le modèle social français mise sur une forte activation étatique des solidarités -sociales et familiales- entre les générations, et institutionnalise un double circuit intergénérationnel : ascendant au niveau social, par le jeu des retraites qui lie les générations actives aux générations retraitées, et descendant au niveau familial, par une politique principalement tournée vers les aînés et consacrant la solidarité familiale dans la protection des plus jeunes. L'Etat est ainsi présent tout au long des parcours, mais de façon très différenciée selon les âges. Conjugée avec un marché du travail centré sur les 30-45 ans, cette régulation crée des âges fragiles au sein de la société française : les solidarités familiales, bien qu'effectives, ne compensent pas pour autant les difficultés rencontrées à certaines périodes de la vie, notamment par les juniors et certaines franges des « seniors ». Au delà de leur dimension idéologique, la vigueur des débats sur les générations répond ainsi à une configuration française qui conjugue un système méritocratique figeant les destins de façon précoce par le diplôme, un marché du travail discriminant pour les « entrants » -jeunes ou plus âgés- en cas de retournement de conjoncture, et un système de protection sociale plutôt tourné vers les aînés. Les solidarités intergénérationnelles jouent un rôle actif de sécurité, mais s'inscrivent dans un relatif flou normatif⁹ : à l'analyse, si les flux financiers entre générations sont relativement légitimés au nom de l'entraide ou de la transmission, le maintien de la cohabitation intergénérationnelle, que ce soit pour les jeunes ou pour les plus âgés, apparaît plus dévalorisé.

⁶ Fondapol, 2011, *La jeunesse du monde*, Fondation pour l'Innovation Politique, 2011.

⁷ Claudine Attias-Donfut souligne les liens de coopération potentielle entre solidarités étatiques et familiales entre générations. Claudine Attias-Donfut, *Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, Etat*, Paris, Nathan, 1995, 352 p.

⁸ Van de Velde C., *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, PUF, 2008.

⁹ Ce flou normatif s'inscrit dans une tension Etat-famille tout au long des âges, perceptible par exemple dans l'épisode de la canicule de 2003 et le jeu de balancier qu'il a laissé transparaître entre la responsabilité supposée des familles et celle de l'Etat dans la protection des personnes âgées.

II. Ressorts et ressources de l'intergénérationnel au sein de la société française

Resserrons désormais un peu la focale pour se livrer, dans cette seconde partie, à un exercice plus précis de repérage des supports, des conditions et des limites possibles au développement de l'intergénérationnel au sein de la société française.

1. Un cloisonnement des âges

La volonté même d'observer ou de valoriser explicitement « l'intergénérationnel » en est le reflet : on souffre, en France, d'une pensée segmentée et cloisonnée des âges, dont l'intergénérationnel pourrait être le contrepois. La prégnance d'une conception catégorielle des âges imprègne les politiques publiques, tout comme les institutions sociales et éducatives. La situation pourrait paraître paradoxale : tout en activant les circuits sociaux et familiaux de solidarité entre générations -évoqués plus haut-, l'organisation politique et sociale sépare les âges. On peut y lire l'héritage d'une pensée « ternaire » de la vie, pourtant bousculée par des parcours contemporains de plus en plus mobiles : plus qu'ailleurs, la jeunesse, même prolongée, est pensée comme le temps exclusif de l'éducation et des études sous l'égide exclusif de l'Etat, l'âge adulte comme celui de l'emploi stable, et la retraite comme celui de l'inactivité sociale. Que ce soit en termes de systèmes de formation (formation initiale, « formation tout au long de la vie », « universités tous âges » pour les retraités), de modalités d'octroi des aides sociales (non octroyées en deçà de 25 ans), ou de mise en place des contrats aidés (CDD juniors, CDD seniors), on observe un traitement segmenté du parcours des âges. A cette séparation des âges, répond une dualisation des générations dans le débat social voire scientifiques, souvent réduites à un schéma binaire opposant la génération 68 à la génération Tanguy ou « sacrifiée »¹⁰.

Cette segmentation induit un aspect méconnu et peu étudié des rapports entre les âges, à savoir la question de leur cloisonnement spatial. Ecoles ou universités pour les uns ; clubs seniors, universités tous âges, ou maisons de retraite pour les autres. Les institutions qui jalonnent les parcours de vie ne favorisent pas la mixité des âges. Selon Bernadette Veysset¹¹, nous serions passés d'un modèle de société qui mélangeait les âges et séparait les sexes -les hommes associés dans les travaux des champs, et les femmes de tous âges dans les tâches domestiques- à une société qui mélange les sexes mais qui sépare les âges. Cette étrangeté à l'autre est accentuée par la très faible visibilité des plus âgés, notamment dans les médias, et par un regard relativement négatif porté sur certains pans des jeunes générations, assimilées aux nouvelles « classes dangereuses »¹². Des phénomènes de ségrégation générationnelle s'observent également dans le domaine de l'habitat. Parfois explicitement recherchés dans les « lotissement seniors », ces processus s'expliquent également par un effet mécanique du vieillissement des habitants d'un quartier qui a connu peu de renouvellement, comme dans certaines zones pavillonnaires.

¹⁰ L'interprétation d'un sondage récent paru dans *Le Monde* en est une illustration, dans un éditorial au titre évocateur : « Vieux privilégiés, égoïstes », *Le Monde*, 23 novembre 2011.

¹¹ Bernadette Veysset, *Dépendance et vieillissement*, Paris, L'Harmattan, 1989.

¹² Robert Castel, *L'insécurité sociale*, Paris, Le Seuil, 2003.

Un des principaux leviers structureaux au développement de l'intergénérationnel serait donc de rompre avec ce cloisonnement politique, spatial et social des âges, et avec cette fragmentation des temporalités au cours de la vie.

2. Les viviers de la mixité

A lire les travaux émergents sur ces questions, les viviers de « l'intergénérationnel » sont nombreux. Ils laissent entrevoir l'enjeu des espaces intermédiaires entre la famille et l'Etat, que ce soit dans les institutions de travail ou au niveau associatif et local, où émergent des signes d'une mixité d'âge et d'un décloisonnement des générations. Plus encore qu'au sein de familles déjà fortement sollicitées, le renforcement des liens intergénérationnels pourrait se jouer dans ces sphères « méso-sociales ».

Nombreuses sont les études qui pointent l'émergence d'une génération active, retraitée, démographiquement nombreuse, déjà fortement investie dans l'aide aux enfants et aux jeunes, mais aussi, dans la sphère sociale, dans les activités bénévoles ou militantes. Ces franges aisées des baby-boomers représentent un potentiel social inégalé, prompt à s'engager dans des fondations, des formes multiples d'aide au financement, ou d'accompagnement au travail et à l'insertion. Loin d'une retraite initialement associée à une « mort sociale », on assiste plutôt à l'émergence des « retraités dans la cité », pour reprendre un titre de Pierre-Philippe Viriot-Durandal¹³.

Sous leur impulsion, les études deviennent un lieu de mixité générationnelle croissante. C'est le propre par exemple des travaux d'Aline Chamahian¹⁴ que d'avoir montré combien les retraités investissent aujourd'hui les études, dans les « Universités tous âges » ou dans les universités traditionnelles. Si cet investissement tardif se fait le plus souvent dans l'objectif principal de « boucler la boucle », et de renaître à des aspirations inabouties jusque là, il relève également parfois d'une logique de compétences et de certification qui les rapproche des plus jeunes. Renforcer la mixité intergénérationnelle au sein des études pourrait passer par une intégration de la formation « tout au long de la vie » au sein des universités, tout comme par un réaménagement des horaires pour attirer les générations intermédiaires.

Notons également le potentiel de « coopération intergénérationnelle » susceptible de se développer au sein de la sphère de travail, à l'heure où s'étend le panel des âges en emploi. La thèse conduite par Constance Perrin Joly¹⁵ au sein d'une grande entreprise de transport souligne combien cette coopération ne se traduit pas uniquement par la « transmission » mais bien par une « co-construction » de l'activité entre juniors et seniors.

Enfin, sont à relever de nombreuses initiatives locales destinées à rassembler les âges. Elles mettent aujourd'hui en œuvre une multiplicité de supports intergénérationnels,

¹³ Jean-Philippe Viriot-Durandal, « Des retraités dans la cité », *Informations sociales*, n°88, Décembre 2000-janvier 2001, pp102-113.

¹⁴ Aline Chamahian, "Vieillesse active et enjeux de la formation dans le temps de retraite », *Lien social et Politiques*, n° 62, automne 2009, p. 59-69.

¹⁵ Constance Perrin-Joly, *Être du métier de génération en génération. Les échanges intergénérationnels dans une entreprise de transport face au défi de l'allongement de la vie active*, Thèse sous la direction d'Anne-Marie Guillemard, soutenue le 9 décembre 2009 à l'Université Paris-Descartes.

à l'image du site Internet « Voisin âge » créée par le sociologue et l'ingénieur social Nathan Stern¹⁶, appelant les différentes générations à « voisiner ». Ces projets ne visent pas uniquement les « juniors » et « seniors » : la désormais célèbre maison de retraite des « Babayagas » fondée par Thérèse Clerc est en soi une initiative intergénérationnelle rassemblant de multiples générations de militantes âgées, dans des formes renouvelées du « vivre ensemble ».

3. L'intergénérationnel, jusqu'où ? Conditions et limites

Veillons toutefois, dans l'appui ou le soutien aux solidarités familiales ou locales entre générations, à la « souffrance du trop proche » – pour reprendre les mots de Marc Breviglieri¹⁷, que pointent de nombreux travaux sur les situations de cohabitation ou d'entraide générationnelles. La valorisation des formes générationnelles de « care » familial ne doit pas, par exemple, cacher la souffrance potentielle des aidants, voire l'impression de sacrifice de ces relations non médiatisées. L'existence d'une puissante aspiration à l'autonomie est également à prendre en compte au sein des liens intergénérationnels de proximité : dans la sphère locale, Sophie Nemoz a montré comment la corésidence organisée entre « jeunes » et « vieux » trouvait parfois ses limites, vécue comme une restriction possible à l'autonomie de chacun. Les projets intergénérationnels sont donc destinés à rester lettre morte s'ils ne se penchent pas sur la recherche de la « bonne distance », attentive à la place de chacun dans une relation d'interdépendance, et laissant l'espace nécessaire à l'autonomie (donc à l'initiative) et à l'égalité (donc à la réciprocité). Une telle recherche d'équilibre est présente par exemple dans des projets d'aménagements locaux en Allemagne ou au Danemark, qui se traduisent non pas par une corésidence intergénérationnelle, mais plutôt par une mixité instaurée à l'échelle d'un quartier, sous la forme de béguinages modernes. C'est là toute la difficulté des projets intergénérationnels impulsés ou médiatisés par le politique, le marché ou le secteur associatif : au delà des intentions souvent louables, l'intergénérationnel ne s'impose pas. Ils ne peuvent trouver leurs effets que s'ils répondent à la juste alchimie entre autonomie et réciprocité qu'exige le lien contemporain.

¹⁶ Nathan Stern, site « Voisin-Ages » : <http://www.voisin-age.fr/>

¹⁷ Breviglieri M., « Les désagréments du proche et les tentations de l'autonomie. », in Jouan M., Laugier S., *Penser l'autonomie*, Paris, PUF, 2009.